

Royaume du Maroc



*Ministère de l'Education Nationale et de
la Formation Professionnelle*

PARCOURS COLLEGIAL PROFESSIONNEL

REFERENTIEL DE FORMATION POUR L'OBTENTION du CCP/BP

MENUISERIE D'ART

"Contenus professionnels"

Année scolaire 2015-2016

Table des matières

Préambule

Référentiel métier

I. Définition du diplôme

A. Appellation du diplôme

B. Présentation du métier

II. Description des principales activités et taches professionnelles

Référentiel des compétences et savoirs

I. Compétences

II. Savoirs

A. Niveaux taxonomiques

B. Savoirs et niveaux de maîtrise

Organisation pédagogique

I. Considérations générales

II. Orientations pédagogiques

Préambule

La création d'un Parcours Collégial Professionnel PCP, au sein des collèges, à partir de la rentrée scolaire 2015-2016 en collaboration avec le Département de Formation Professionnelle et notamment à travers l'Office de Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail et en partenariat avec le Ministère du Tourisme et le Ministère de l'Artisanat et de l'Economie Sociale et Solidaire s'inscrit dans le cadre des mesures prioritaires entreprises par le MENFP en cohérence parfaite avec la vision 2015-2030 du conseil supérieur de l'éducation, de la formation et de la recherche scientifique. Ce nouveau parcours vise essentiellement de :

- Renforcer la voie professionnelle et la diversification de l'offre scolaire dans l'enseignement secondaire collégial, par l'intermédiaire de la mise en place de filières professionnelles ;
- Offrir un premier niveau de qualification à ceux qui souhaitent accéder à la vie active ;
- Aider les élèves à identifier leurs vocations et à mieux les orienter vers les métiers ;
- Réduire progressivement le nombre de jeunes qui quittent le système éducatif sans qualification et sans diplôme.

Le Parcours Collégial Professionnel dure trois années scolaires entières au minimum, sanctionnées par un certificat de fin de formation en cas de réussite « Certificat Collégial Professionnel » (ou CCP).

Ce certificat permet l'accès aux niveaux supérieurs des études et formations professionnelles et en tant que titre professionnel, il permet aussi, si l'âge requis par la réglementation en vigueur est atteint, l'accès direct au marché de l'emploi. Sinon, un stage en milieu professionnel est obligatoire et sanctionné par une attestation.

Les enseignements et formations s'articulent autour de trois principales composantes : des cours d'enseignement général dispensés habituellement au sein des collèges, des cours et travaux pratiques réalisés dans les centres de formation professionnelle et des stages pratiques en entreprises.

Ce référentiel de formation abordera respectivement le métier et ses principales caractéristiques, les compétences à développer et les savoirs associés et l'organisation des enseignements et de formation.

REFERENTIEL DU METIER

I. DEFINITION DU DIPLOME

A. APPELLATION DU DIPLOME

Certificat Collégial Professionnel **CCP** ou Brevet Professionnel **BP**: « Menuiserie d'art »

B. PRÉSENTATION DU MÉTIER

Le titulaire de CCP-BP en menuiserie d'art est celui qui conçoit, fabrique des ouvrages en bois et, dans certains cas, les installe. Il peut, à l'occasion, sculpter des composants de l'ouvrage, tourner des pièces, réaliser et intégrer des éléments décoratifs en marqueterie, peindre des surfaces ou appliquer des vernis. Ces travaux connexes peuvent être également donnés en sous-traitance à des spécialistes en ces domaines.

À l'atelier, il est appelé à manier des pièces de bois et divers produits dont le niveau de dangerosité varie. Il doit utiliser et entretenir des outils qu'ils soient manuels, électriques portatifs ou fixes et ce, de façon sécuritaire.

Dans l'exercice de son métier, le menuisier d'art doit rassembler, analyser, schématiser, mesurer et calculer des données.

Le secteur d'activités auquel s'associe le menuisier d'art varie considérablement selon son type de production. Il peut s'agir d'une production propre à l'artisanat, au bâtiment ou à la fabrication de meubles. Il exécute:

- La fabrication de meubles et d'ouvrages en bois massif, pouvant être caractérisés par le tournage, la sculpture ou la marqueterie ;
- la fabrication et l'installation de boiseries (recouvrement de murs, de plafonds et de planchers), de moulures (pièce de bois décorative en saillie qui orne un panneau, un mur, etc.) et de plinthes (section inférieure, saillante d'un cabinet, d'une armoire, d'un mur) ;
- la fabrication et l'installation de portes, fenêtres et gardes fous pour escaliers ;
- la fabrication et l'installation de meubles et autres éléments décoratifs destinés à un
- la fabrication et l'installation d'ouvrages intégrés à l'architecture : plafonds, ouvrages destinés aux mosquées « Minbar » et autres éléments décoratifs.

II- DESCRIPTION DES PRINCIPALES ACTIVITÉS ET TÂCHES PROFESSIONNELLES

TACHES	OPERATIONS
<p>1 - Concevoir un ouvrage en bois</p>	<p>1.1 Rechercher une idée ; 1.2 Transcrire des idées d'ouvrages sous forme d'esquisses ; 1.3 Déterminer les fonctions de l'ouvrage ; 1.4 Déterminer les dimensions de l'ouvrage ; 1.5 Déterminer le type de bois à utiliser ; 1.6 Réaliser un dessin précis à l'échelle (épure) ; 1.7 Choisir les techniques de façonnage ; d'assemblage et de finitions appropriées à l'ouvrage ; 1.8 Déterminer les matériaux et les outils nécessaires ; 1.9 Établir la liste de débit du projet.</p>
<p>2- Préparer une pièce pour le façonnage</p>	<p>2.1 Établir la liste de débit de l'ouvrage à réaliser ; 2.2 Sélectionner les matériaux ; 2.3 Régler les machines-outils, les équipements et les outillages requis ; 2.4 Affûter les outils de coupe ; 2.5 Débiter les matériaux ; 2.6 Corroyer les pièces ; 2.7 Tracer les pièces.</p>
<p>3- Façonner les pièces d'un ouvrage en bois</p>	<p>3.1 Interpréter les documents et les instructions ; 3.2 Choisir, utiliser des gabarits ; 3.3 Vérifier les outils de coupe et les gouges ; 3.4 Choisir et utiliser l'outillage manuel et les machines outils ; 3.5 Façonner les éléments à assembler ; 3.6 Effectuer d'autres opérations de façonnage ; 3.7 Préparer les surfaces pour la finition.</p>
<p>4 -Fabriquer les composants décoratifs d'un ouvrage en bois.</p>	<p>4.1 Dessiner à l'échelle le motif ou le dessin ; 4.2 Déterminer le type de relief et l'harmonisation recherchée ; 4.3 Sélectionner les bois en fonction de leur utilisation ; 4.4 Fixer la pièce sur le tour ou sur le plan de travail ; 4.5 Transposer le dessin, marquer les repères sur chaque pièce ; 4.6 Sélectionner et vérifier l'état des outils ; 4.7 Tourner des pièces en bois ; 4.8 Exécuter des sculptures simples sur bois ; 4.9 Réaliser une marqueterie simple ; 4.10 Affleurer et poncer les surfaces.</p>
<p>5- Assembler les composants</p>	<p>5.1 Interpréter les documents et les instructions ; 5.2 Préparer les éléments à assembler ; 5.3 Préparer les colles ;</p>

	<p>5.4 Réaliser les différents types ;</p> <p>5.5 Ajuster les pièces de quincaillerie d'assemblage.</p>
6- Finir un ouvrage en bois	<p>6.1 Évaluer l'état des surfaces ;</p> <p>6.2 Sélectionner et préparer les produits de finition ;</p> <p>6.3 Poncer les surfaces ;</p> <p>6.4 Boucher les trous et les interstices et nettoyer les surfaces ;</p> <p>6.5 Aménager l'espace de travail pour la Finition ;</p> <p>6.6 Exécuter des peintures sur bois ;</p> <p>6.7 Appliquer les produits de finition ;</p> <p>6.8 Exécuter des peintures sur bois ;</p> <p>6.9 Poser la quincaillerie.</p>
7- Installer un ouvrage en bois	<p>7.1 Emballer l'ouvrage ;</p> <p>7.2 Transporter l'ouvrage sur le chantier ;</p> <p>7.3 Préparer l'installation de l'ouvrage sur le Chantier ;</p> <p>7.4 Installer l'ouvrage en bois ;</p> <p>7.5 Finir l'ouvrage installé ;</p> <p>7.6 Poser la quincaillerie de fixation, si requise ;</p> <p>7.7 Ranger et nettoyer les lieux.</p>
8- Réparer un ouvrage en bois.	<p>8.1 Distinguer les matériaux de fabrication et de finition de l'ouvrage endommagé ;</p> <p>8.2 Évaluer la complexité de la réparation et sa faisabilité ;</p> <p>8.3 Se procurer les matériaux et les produits ;</p> <p>8.4 Démonter la partie à réparer ;</p> <p>8.5 Décaper et nettoyer les surfaces ;</p> <p>8.6 Façonner la pièce requise ;</p> <p>8.7 Assembler les pièces ;</p> <p>8.8 Appliquer les produits de finition.</p>
9- Vendre un ouvrage en bois.	<p>9.1 Se renseigner sur les besoins et les tendances du marché ;</p> <p>9.2 Comparer son ou ses produits à ceux de ses concurrents ;</p> <p>9.3 Expliquer une liste de prix ;</p> <p>9.4 Négocier avec le client ;</p> <p>9.5 Préparer un devis et prendre une commande.</p>
10- Gérer un atelier	<p>10.1 Commander les matières et les produits d'oeuvre ;</p> <p>10.2 Faire le suivi des commandes ;</p> <p>10.3 Entreposer et inventorier les matières et produits d'oeuvre ;</p> <p>10.4 Organiser et entretenir son espace de travail ;</p> <p>10.5 Entretien des équipements et les outillages ;</p> <p>10.6 Mettre en place les moyens de protection et de sécurité ;</p> <p>10.7 Consigner les revenus et les dépenses ;</p> <p>10.8 Calculer les prix de revient d'un ouvrage.</p>

REFERENTIEL des COMPETENCES des SAVOIRS

I. Compétences

Les objectifs généraux du programme de formation de Menuiserie d'art dans le contexte du parcours collégial professionnel sont accompagnés de l'énoncé des compétences liées à chacun des objectifs du programme qu'ils regroupent.

Objectif 1 : Développer les compétences nécessaires pour une intégration harmonieuse au milieu de formation et au marché du travail.

- Décrire le métier et la formation ;
- Intégrer le milieu du travail (Stage).

Objectif 2 : Développer les compétences nécessaires à une exécution sécuritaire des tâches de la menuiserie d'art.

- Appliquer des notions d'hygiène, de santé et de sécurité.

Objectif 3 : Acquérir des connaissances de base essentielles au développement des compétences liées à l'exécution des tâches de la menuiserie d'art.

- Organiser le travail en atelier ;
- Sélectionner les matériaux pour un ouvrage;
- Appliquer des techniques de débitage, de façonnage et d'assemblage à un ouvrage ;
- Appliquer des techniques de finition ;
- Appliquer des techniques de tournage ;
- Appliquer des techniques de sculpture.

Objectif 4 : Développer des compétences requises pour l'exécution des tâches reliées à la réalisation d'ouvrage en bois

- Réaliser un ouvrage simple qui intègre des composants décoratifs ;
- Réaliser un ouvrage complexe qui intègre des composants décoratifs.

IV. Savoirs (1ère Année)

A. Niveaux Taxonomiques

Classification hiérarchisée des niveaux de maîtrise des savoirs.

Les définitions des savoirs dans ce référentiel comportent 4 niveaux de maîtrise.

- | | |
|---|---------------------------------|
| 1) Niveau d'information | Je sais de quoi je parle |
| 2) Niveau d'expression | Je sais en parler |
| 3) Niveau de maîtrise d'outils | Je sais faire |
| 4) Niveau de maîtrise méthodologique | Je sais choisir |

B. Savoirs et niveaux de maîtrise

Le contenu est relatif à la maîtrise d'une méthodologie de pose et de résolution de problème : assembler, organiser les éléments d'un sujet, identifier les relations, raisonner à partir de ces relations, décider en vue d'un but à atteindre. <i>Il s'agit de maîtriser une démarche : induire, déduire, expérimenter, se documenter.</i>	4. MAÎTRISE MÉTHODOLOGIQUE			
Le contenu est relatif à la maîtrise de procédés et d'outils d'étude et d'acquisition : utiliser, manipuler des règles ou des ensembles de règles (algorithme), des principes, en vue d'un résultat à atteindre. <i>Il s'agit de maîtriser un savoir-faire.</i>	3. MAÎTRISE D'OUTILS			
Le contenu est relatif à l' acquisition de moyens d'expression et de communication : définir, utiliser les termes composant la discipline. <i>Il s'agit de maîtriser un savoir.</i>	2. EXPRESSION			
Le contenu est relatif à l' appréhension d'une vue d'ensemble d'un sujet ; les réalités sont montrées sous certains aspects, de manière partielle ou globale.	1. INFORMATION			

Module	Savoirs associés (Eléments de Contenu)	Niveaux d'acquisition			
		1	2	3	4
Présentation du métier et de la formation 16h	1. Description du secteur de la menuiserie d'art				
	1.1. Définir le métier				
	1.2. Distinguer la nature et les exigences de l'emploi				
	2. Tâches et comportement du menuisier d'art				
	2.1. Distinguer les attitudes et comportements requis par le métier				
	2.2 Identifier les habiletés requises				
	2.3 Decrire le processus de travail				
	3. Démarche du parcours collégial professionnel				
	3.1. Définir la démarche de formation du parcours collégial professionnel				
	3.3. Connaître les conditions d'accès				
	4. Programme de formation, modes d'évaluation				
	4.1. Distinguer les différentes composantes du programme de formation				
	4.2. Distinguer les types d'évaluation				

Règles de santé et de sécurité au travail 16h	1. Attitudes et comportements sécuritaires			
	1.1. Distinguer les risques inhérents aux tâches			
	1.2. Préciser les comportements à risques			
	2. Facteurs de risque liés à l'utilisation de l'outillage et des machines			
	1.3. Distinguer les composantes des machines et des outils			
	1.4. Décrire le fonctionnement des pièces de protection sur les machines			
	2.3 Décrire les équipements de sécurité			
	3. Actions et pratiques respectueuse de l'environnement			
	1.5. Décrire les éléments de l'environnement à préserver			
	1.6. Déterminer les produits et matières qui sont une menace pour l'environnement			
1.7. Distinguer les pratiques néfastes pour l'environnement				

Techniques de débitage, de façonnage et d'assemblage 76h	1. Préparation des matières brutes pour le débitage			
	1.1 Distinguer les parties d'un dessin d'atelier ou d'un plan de coupe			
	1.2 Détailler une liste de débits			
	1.3 Distinguer les qualités d'une pièce de bois			
	1.4 Interpréter les mesures			
	2. Débitage du bois			
	2.1 Décrire le déroulement des opérations			
	2.2 Établir le lien entre les particularités de l'outil et l'opération de débitage			
	2.3 Énumérer les actions pour ajuster les machines-outils et les outils de coupe			
	2.4 Décrire les principes à respecter lors de la manipulation des pièces de bois			
	3. Façonnage des composants de l'ouvrage			
	3.1 Décrire l'utilisation d'un gabarit			
	3.2 Énumérer les actions pour ajuster les machines-outils et les outils de coupe			
	3.3 Décrire les techniques de façonnage			
	4. Assemblage des composants de l'ouvrage			
	4.1 Ajuster les assemblages			
	4.2 Coller les assemblages			
	4.3 Contrôler la qualité de l'ouvrage			

ORGANISATION PEDAGOGIQUE

I- Considérations générales et modalités de calcul des volumes horaires

1. les enseignements dispensés dans les formations sont sous **statut scolaire** préparant au brevet professionnel ;
2. L'année scolaire organisée par une **décision ministérielle** est constituée de 34 semaines d'activités scolaires ;
3. Durée du cycle : 96 semaines auxquelles s'ajoutent 2 semaines pour les examens ;
4. Les enseignements dispensés prennent en considération les exigences des deux possibilités ; **l'exercice direct d'un métier** ou la **poursuite des études**, aussi un équilibre des enseignements suivants doit être respecté :
 - En plus des enseignements généraux dispensés des **enseignements et activités professionnels** liés à la spécialité du parcours collégiale professionnel sont également assurés;
5. Des activités de projet sont également prévues et doivent être incluses aussi bien dans l'horaire de l'élève que celui de l'enseignant ;

II- Orientations pédagogiques

Pédagogie du projet :

Apprendre à travers le projet :

Aujourd'hui, les modèles **pédagogiques transmissifs** centrés sur les savoirs, où le rôle de l'élève est d'écouter, de tenter de comprendre, de faire consciencieusement ses exercices et de restituer ses acquis dans le cadre de tests de connaissance papier-crayon, le plus souvent individuels et notés, ont cédé la place aux **pédagogies dites actives**, et aux **approches constructivistes**, interactionnistes et systémiques et qui font appel à un autre **contrat didactique**.

En effet, dans ce modèle, le rôle de l'élève est de s'impliquer, de participer à un effort collectif pour réaliser **un projet** et construire, par la même occasion, d'autres compétences. Il a droit aux essais et aux erreurs. Il est invité à faire part de ses doutes, à expliciter ses raisonnements, à prendre conscience de ses façons de comprendre, de mémoriser, de communiquer.

Cela modifie considérablement le contrat didactique et interdit à l'élève de se replier et l'oblige, au contraire, à savoir écouter, formuler des propositions, négocier des compromis, prendre des décisions et s'y tenir, partager ses soucis ou ses savoirs ; savoir répartir les tâches et les coordonner ; savoir évaluer l'organisation et l'avancement du travail ; gérer des tensions, des situations d'échecs et in fine une source majeure de **confiance en soi** et un renforcement d'identité ; qui sont à leur tour des ingrédients précieux du rapport au savoir, de l'envie d'apprendre et du sentiment d'en être capable.

Dans une société où la coopération et le travail en réseau deviennent la règle dans les organisations, notamment autour de projets, ce seul objectif pourrait justifier un entraînement intensif dans le cadre scolaire, et au-delà des compétences individuelles, la pédagogie du projet permet aux élèves de prendre conscience de l'importance d'une intelligence collective ou distribuée, de la capacité d'un groupe, s'il fonctionne bien, de se fixer des buts qu'aucun individu ne peut espérer atteindre seul.

Développer l'**autonomie** et la capacité de faire des choix et de les négocier :

Dans un projet, chacun risque d'être emporté par des options collectives qu'il ne comprend ou ne partage pas, faute d'avoir su défendre et faire prévaloir au moins quelques-unes de ses idées. Une démarche de projet favorise donc un double apprentissage :

- d'une part, l'apprentissage de l'autonomie par rapport au groupe, qui permet à l'individu de se ménager des zones dans lesquelles il reste maître de son action ou du moins d'une partie des modalités, voire des finalités. Pour cela, il faut savoir faire reconnaître sa compétence et se faire déléguer des tâches sans qu'elles soient prescrites dans leur détail ;

- d'autre part, l'apprentissage des façons concrètes de se faire entendre dans un groupe et d'influencer les décisions collectives, de sorte à pouvoir s'y reconnaître.

Ces deux compétences sont étroitement complémentaires. L'individu sauvegarde son autonomie en protégeant une sphère d'activité où il est " maître chez soi " aussi bien qu'en infléchissant les orientations du groupe et les règles du jeu dans le sens de ses propres préférences.